

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2024-003

Aux personnes intéressées :

Demande de dérogation mineure au bénéfice de l'immeuble situé au 85, 1^{re} Rue à Chapais (lot 4 959 413). La demande concerne la marge latérale du garage annexé à la maison qui est de 0,90 mètres au lieu de 2 mètres et la marge avant donnant sur le 1^{re} Rue qui est à 5,38 mètres au lieu de 6 mètres, le tout contrevenant à l'article 4.4 du *Règlement de zonage 21-536 de la Ville de Chapais* et ses amendements.

Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de la réunion du CCU tenue le 26 novembre 2024, le comité recommande, au Conseil municipal, d'accorder cette dérogation mineure.

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 17 décembre 2024 à 19 h, à l'hôtel de ville de Chapais, situé au 145, boulevard Springer. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou une personne désignée expliquera le projet de résolution et entendra les personnes visées par la zone en question (42-H).

DONNÉ À CHAPAIS, ce 28^e jour de novembre 2024

Mélanie Gagné
Directrice générale, greffière-trésorière